

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION  
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE**

L'an deux mille vingt-deux et le 08 décembre à 16h00, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE - salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**DELEGUES PRESENTS :**

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. COMBY)

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :**

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : 2022-32 – **Projet de modifications des statuts de la Régie**

**RAPPORTEUR** : **M. Julien BOUNIE, Président**

Des évolutions statutaires concernant la Régie personnalisée doivent être prises en compte concernant l'adresse du siège, le fonctionnement, le comptable, le régime budgétaire la clarification des missions entre la Régie et le Syndicat en matière d'investissements et d'entretien des biens immobiliers et mobiliers.

Il est proposé en annexe le projet de statuts modifiés faisant apparaître les modifications proposées ci-dessus.

Le Comité Syndical s'étant prononcé favorablement lors de la séance du Comité syndical du 08 décembre 2022 sur ces points, il est demandé au Conseil d'Administration :

- d'approuver les modifications statutaires
- d'autoriser le dépôt des nouveaux statuts auprès des services de la Sous-Préfecture

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes : Pour :	5
Contre :	0
Abstention :	0

**Adopté à l'unanimité**

  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président du Conseil d'Administration  
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,  
Enregistrée en Sous-Préfecture le 13/12/2022

Publiée et notifiée le 13/12/2022

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.